



**RAPPORT
D'ACTIVITE 2024**

Vie et organisation de l'association

Missions

L'association « Le Habert - Hébergement Saint Paul » a été fondée il y a plus de 60 ans par le Père Fréchet, prêtre de l'un des quartiers populaires de Grenoble, afin d'offrir un logement aux personnes les plus démunies. Ce besoin d'hébergement de personnes en situation de précarité existe plus que jamais à Grenoble, bien que la ville bénéficie d'une économie dynamique. De nombreux habitants se trouvent en effet confrontés à un accès limité à l'emploi et à des inégalités sociales marquées. Quelques chiffres illustrent ces difficultés. A Grenoble, 58% des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, soit 8 points de plus que la France métropolitaine ; 41% des enfants allocataires vivent dans une famille à bas revenus, soit 10 points de plus qu'à l'échelle nationale. Enfin, le taux de pauvreté s'élève à 21% alors que la moyenne nationale est de 15%.



Le logement constitue un autre défi majeur de la ville qui connaît une pression immobilière croissante alimentée par la présence d'étudiants, de chercheurs et de professionnels du secteur

technologique. Cette demande fait monter les prix, rendant l'accès au logement très difficile pour une partie de la population. Ainsi, en Isère, pour des ménages avec des revenus mensuels inférieurs à 500€, 2000 demandes de logement HLM ont été enregistrées en 2024 pour 150 attributions. En écho à cela, le rapport d'activité du CCAS de Grenoble évoque, parmi les faits marquants de 2023, un allongement des durées de vie à la rue ou en habitat de fortune. Face à cette situation, le Habert dispose aujourd'hui d'un parc d'une soixantaine de logements. Ce parc permet d'assurer l'hébergement d'environ 150 personnes sur des périodes allant de 18 à 36 mois.

Afin d'aller au-delà de l'hébergement de ces personnes, l'association a développé une approche globale qui permet d'adresser les différentes thématiques que sont l'accès aux droits, la santé, la scolarisation, la gestion du logement. Par ailleurs, les « Ateliers Solidaires du Habert », créés en 2023, permettent à certaines personnes hébergées d'avoir une expérience de travail rémunéré, premier pas d'un retour vers l'emploi.

Ces dernières années, grâce à l'ensemble de ces actions, 60% des bénéficiaires du Habert sont parvenus à accéder à un logement pérenne, en moyenne.



Organisation & Fonctionnement

L'équipe du Habert est composée de salariées, de bénévoles et de stagiaires. Les salariées, au nombre de six, sont la pierre angulaire de l'association. Elles travaillent main dans la main avec une quinzaine de bénévoles. Depuis la création de l'association, les bénévoles ont pris une part importante dans son activité en participant à sa structuration, puis à son développement, avec le souci de pérenniser les actions et de faire en sorte que l'organisation du Habert puisse évoluer afin de répondre au mieux aux besoins croissants d'aide aux plus démunis. Les activités des bénévoles au sein de l'association sont très variées, allant de démarches administratives à la gestion des finances, la réalisation de travaux dans les logements, ou encore la participation à l'animation de la vie collective du Local 51.

En 2024, la vie de l'équipe des salariées a été particulièrement mouvementée du fait du retour de congé maternité d'une salariée, rapidement suivi de son départ, ce qui a obligé l'équipe à fonctionner avec seulement deux travailleuses sociales entre les mois de mars et septembre. L'embauche d'une travailleuse sociale a pu être réalisée en septembre. Cette embauche a été rapidement suivie d'un recrutement sur un nouveau poste dédié à l'accompagnement des jeunes. L'équipe a également été renforcée par une éducatrice stagiaire et une étudiante en contrat d'apprentissage.

Le personnel salarié du Habert a principalement suivi des formations proposées par les partenaires de l'association ; notamment, le SIAO pour une meilleure maîtrise de son environnement informatique, l'ADATE pour une formation au droit des étrangers, « Culture du cœur » pour faciliter l'accès à la culture de nos

publics, Caméléon pour appréhender les questions de santé mentale qui peuvent toucher les migrants. Par ailleurs, une des salariées suit actuellement une formation sur deux années en vue d'obtenir le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).

Autour des personnes hébergées, qui sont à la fois bénéficiaires et acteurs du dispositif, le fonctionnement du Habert repose sur un écosystème collaboratif qui associe de multiples acteurs : les donateurs (individuels et associations), dont le soutien financier est essentiel à la pérennité des actions de l'association ; les associations partenaires qui apportent leur expertise dans des domaines clés comme l'identification des personnes en précarité (Secours catholique), l'aide juridique (ADATE), le logement (Un toit pour tous), l'insertion professionnelle (Emmaüs et Travail et partage) ou encore l'accès à la culture (Culture du cœur) ; les employeurs locaux qui offrent des opportunités d'emploi aux stagiaires des Ateliers solidaires, facilitant leur réinsertion professionnelle ; les collectivités (Etat, communes, Grenoble Alpes Métropole, région Auvergne-Rhône-Alpes) qui apportent un indispensable soutien financier ; les fondations et fonds de dotation (Fondation de France, Fondation Abbé Pierre, et autres) qui apportent des financements complémentaires ; l'état qui assure l'agrément administratif du projet, via la DDETS, et délivre les titres de séjour via la préfecture de l'Isère, titres de séjour qui sont indispensables au retour à l'autonomie.



Par ailleurs, le fonctionnement de l'association est régi par trois instances majeures. Le Conseil d'Administration est en charge de définir et contrôler les orientations stratégiques de l'association et sa gestion administrative et financière. Il est composé de membres de l'association et de représentants des principaux partenaires. L'Assemblée Générale réunit les membres de l'association (bénévoles et salariés) les personnes accompagnées ainsi que les partenaires du Habert. Enfin, le pilotage opérationnel des activités est réalisé par les salariées et les bénévoles au travers d'une commission bisannuelle traitant des fins d'hébergement, et de quatre réunions thématiques mensuelles : réunion « Entrées et sorties des personnes hébergées », réunion « Finances », réunion « Projets » et réunion « Gestion du parc immobilier ».

Espaces de rencontre

Au-delà des accompagnements individuels, Le Habert propose une vie collective qui est organisée principalement autour d'un local situé au 51 de la rue de Stalingrad. Il s'agit d'un espace



très investi par les personnes hébergées et où l'on note une forte entraide entre les personnes.

Un jeudi sur deux, il est possible de se retrouver « au 51 » autour d'un repas partagé, grâce à un groupe de personnes qui s'organisent pour confectionner des menus. On peut aussi simplement y passer prendre un café, sachant que des cuisinières(ers) préparent régulièrement des goûters pour le plaisir des papilles de tous.

Le lundi, les personnes hébergées trouvent au 51 une permanence proposée dans le but d'apporter une aide aux démarches administratives, ou pour une rencontre avec la juriste de l'ADATE. On peut dire que, à un moment ou un autre, toutes les personnes hébergées au Habert sont amenées à rencontrer la juriste qui est ainsi devenue une actrice incontournable au sein de l'association. La plupart des questions traitées sont centrées autour des problèmes de régularisation, de regroupement familial, d'accès aux allocations familiales. Avec les règlementations fluctuantes, les travailleuses sociales de l'association ont besoin d'aide pour traiter ces questions qui requièrent une vraie expertise. Un suivi et des recherches sont effectués par la juriste avant et après chaque rendez-vous. Cette approche représente aujourd'hui une réelle plus-value dans le processus d'accompagnement des ménages par le Habert.

Le 51 est également un lieu où se déroulent d'autres temps conviviaux qui ponctuent la vie de l'association, à l'image des ateliers de couture ; également pour organiser des activités plus exceptionnelles, notamment durant l'été : en 2024, des journées au château de Vizille, au Lac de Paladru et au Lac de Monteynard, avec la présence de bénévoles. Deux sorties dans des espaces naturels sensibles, encadrées par un guide, ont également été mises en place avec le soutien du Département. Enfin, cinq personnes ont bénéficié de cinq séances de natation à la piscine de Meylan, grâce à l'aide de bénévoles du Secours catholique.



Le local 51 en 2024, ce sont :

- 18 repas partagés
- 7 sorties « nature »
- 43 permanences éducatives
- 8 sorties de bénévolat (Emmaüs)
- 9 ateliers (couture, jeux, arbre de Noël)
- 3 cours de français

Malgré la diversité des activités proposées, la fin de l'année 2024 a été marquée par une plus faible mobilisation des personnes hébergées. Partant de ce constat, un sondage a été réalisé par le biais d'un questionnaire afin de rechercher les causes de ce phénomène. Il s'avère que l'attente semble désormais plus porter sur des activités qui positionnent les personnes comme des acteurs bénévoles. Deux raisons principales semblent motiver ce choix : la première est liée aux injonctions de la préfecture qui encourage la fourniture de justificatifs de bénévolat dans le cadre des dépôts de titre de séjour ; la seconde réside dans le souhait de « se rendre utile, servir à quelque chose ». Le vif succès de l'action mise en place pour soutenir la communauté Emmaüs illustre cet état d'esprit. Le premier jeudi de chaque mois, des personnes hébergées volontaires, des travailleuses sociales et des bénévoles se rendent dans les locaux d'Emmaüs afin de venir participer au tri de friperie, de vaisselle, de jeux et de meubles. Ce tri s'effectue en binôme ou trinôme, aidé chacun par un compagnon d'Emmaüs. Au vu de la demande forte qui existe parmi les personnes hébergées, il est prévu d'organiser une rencontre avec les responsables de la communauté Emmaüs afin

d'étudier la possibilité d'augmenter le temps de bénévolat de ces personnes.



Types d'hébergement mis en place

Hébergement dans le « Parc privé »

Parmi les personnes hébergées, l'association compte 24 ménages en situation administrative complexe. Pour ce type de profils de personnes, une liste d'attente existe afin de postuler à un hébergement au sein du parc de logements dit « Parc privé ». Dans ce parc, l'hébergement et l'accompagnement sont prévus pour un maximum de trois ans, avec l'objectif de traiter l'ensemble des problématiques rencontrées. Les fins d'hébergement sont gérées à un rythme bisannuel, durant les réunions de la commission « Fin d'hébergement ». Celle-ci apprécie les situations individuelles et décide de prolongations éventuelles. Le financement des appartements concernés est assuré par les donateurs privés de l'association (environ 200) ainsi que par des Fondations.

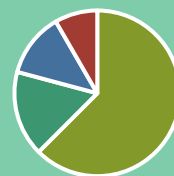


Le contexte politique de ces deux dernières années se traduit par des difficultés croissantes pour l'obtention de titres de séjour. En conséquence directe, nous constatons des durées d'hébergement de plus en plus longues. Ainsi, en 2024, aucune sortie de ce parc de logements n'a été enregistrée, et ceci pour la première fois. Ce contexte nous amène à nous interroger sur le projet et les valeurs de notre association.

INDICATEURS 2024 POUR LE PARC PRIVÉ

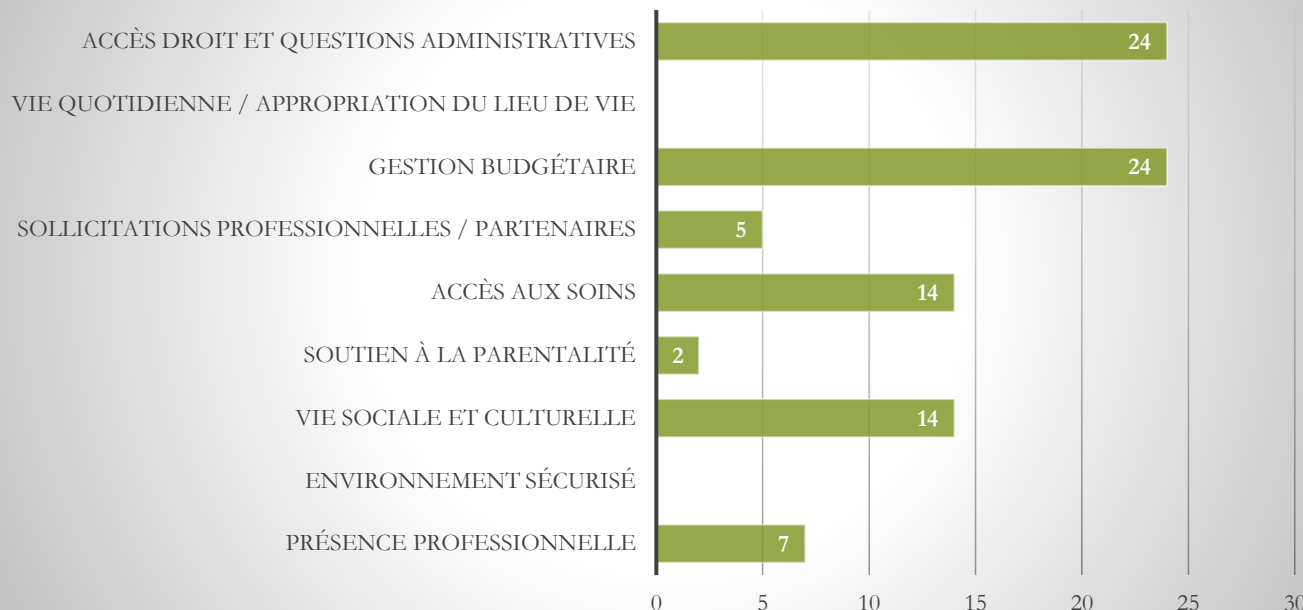
- Pas d'entrée, pas de sortie.
- 24 ménages, représentant 47 personnes, dont 17 enfants.
- Durée des hébergements supérieure à 41 mois

Typologie des ménages



■ personnes seules ■ familles ■ familles mono ■ couples

Besoin en accompagnement



A la recherche de solutions nouvelles, un partenariat a été établi avec les Petites Sœurs des Pauvres. Deux places ont ainsi été offertes à des seniors hébergés au Habert. Sans suite. Ce qui traduit la difficulté pour des seniors hébergés sur une longue durée par Le Habert à imaginer un avenir en dehors du Habert.

Hébergement dans le « Parc SIAO »

Le Habert gère également un parc, dit « Parc SIAO », dans le cadre d'un dispositif qui est financé par la DDETS, le Conseil Départemental et la Ville de Grenoble. Ce parc est capable d'accueillir une soixantaine de personnes. Ces personnes présentent un profil différent de

celles qui sont hébergées dans le parc privé dans la mesure où elles sont en possession d'un droit au séjour et ont des ressources (faibles). Ces personnes ont été orientées vers le Service d'Insertion d'Accompagnement et d'Orientation (SIAO) par un travailleur social de secteur ou d'une autre structure, et sont accueillies pour une durée de 12 à 18 mois dans l'optique de trouver une solution de logement. L'accompagnement par le Habert se fait en lien avec un référent social « global » qui s'intéresse à d'autres aspects que le logement, en particulier la santé et l'accès à l'emploi. Il est à noter que, pour les personnes qui sont hébergées dans le parc SIAO, la recherche d'un logement HLM s'avère de plus en plus difficile. Les compromis que les familles doivent faire, par exemple entre le coût d'un logement et la réputation d'un quartier, sont de plus en plus prégnants compte tenu de la réduction de l'offre.

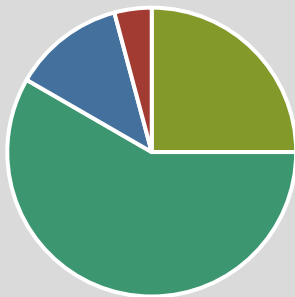
Le SIAO ayant constaté, d'une structure d'accueil à l'autre, des manières de procéder différentes avec les personnes hébergées, une réflexion a débuté en 2024 avec le SIAO et la DDETS dans le but de mettre à jour un référentiel d'accueil et d'uniformiser les pratiques entre les structures qui pratiquent un accueil. Cette uniformisation doit aboutir au fait qu'une orientation sur un dispositif tel que l'ALT soit identique d'une structure à l'autre pour ce qui concerne les attendus de la situation

des personnes hébergées (exemple : l'existence d'une dette doit-elle être traitée, ou non, en amont de l'entrée dans la structure d'hébergement ?). Des représentants du Habert participent à cette réflexion.

INDICATEURS 2024 POUR LE PARC SIAO

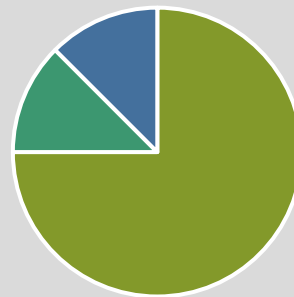
- 9 entrées : 13 propositions d'orientations vers le parc SIAO en 2024. Trois de ces propositions refusées par les personnes candidates à un hébergement. Une proposition refusée par le Habert (logement inadapté à la composition familiale).
- 23 ménages hébergés
- 8 sorties, dont 6 en logement social.
- Durée moyenne des hébergements : 27 mois

Typologie des ménages



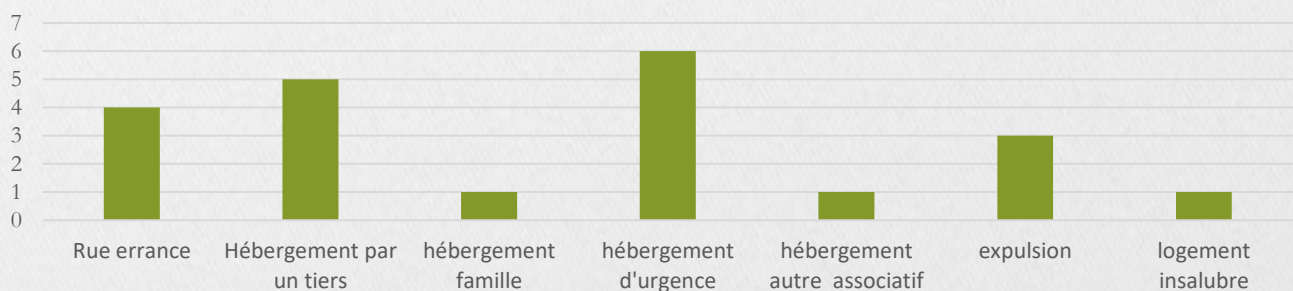
■ Familles Monoparentales ■ Personnes seules ■ Familles ■ Couple

Sorties

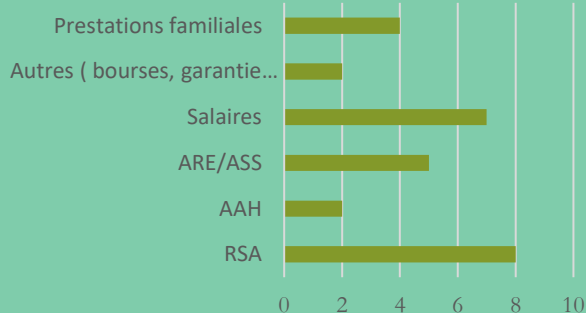


■ logement social ■ expulsion ■ hébergement par des tiers

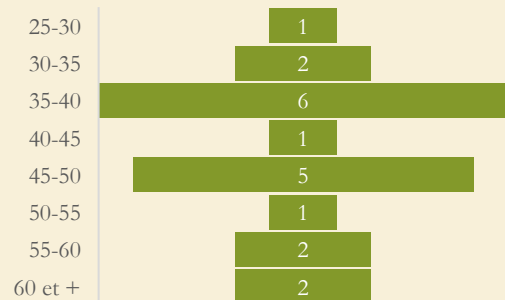
Situation résidentielle à l'entrée



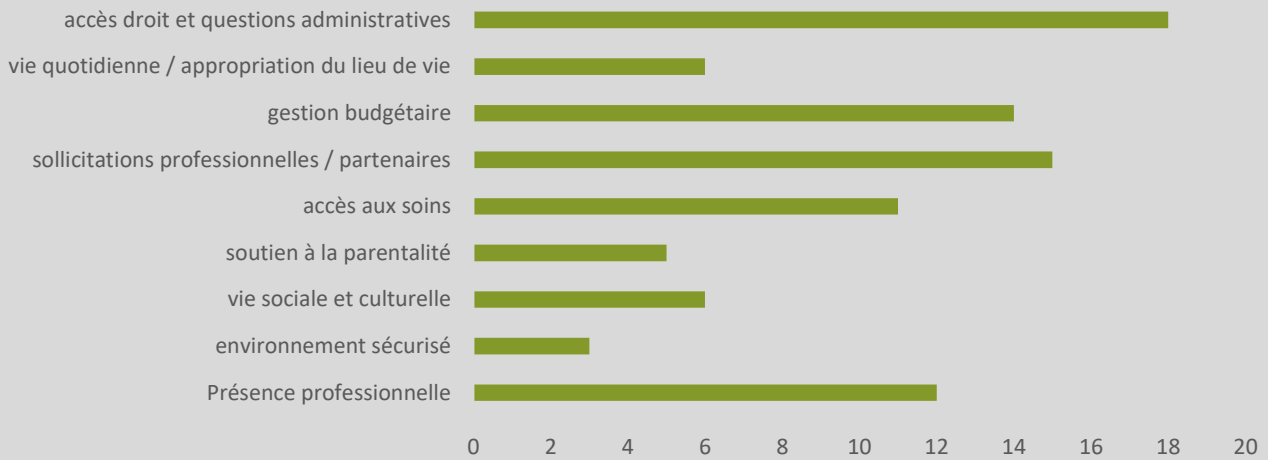
Ressources



Age



Besoins en accompagnement



Hébergement dans le « Parc MALU »

Depuis 2020, une nouvelle porte d'entrée existe au Habert. Il s'agit de l'accueil de ménages qui sont orientés par le dispositif dit de « Mise à l'Abri d'Urgence » (MALU). A la fin de l'année 2024, par le biais de ce dispositif, douze familles identifiées comme étant en grande précarité, étaient hébergées par l'association « Un Toit pour Tous » et accompagnées par le Habert.

INDICATEURS 2024 POUR LE PARC MALU

- Deux entrées et aucune sortie.
- Un total de 12 familles, ce qui représente 57 personnes, dont 33 enfants.
- Deux familles monoparentales, et une famille multigénérationnelle (petits enfants placés par le juge chez leurs grands-parents).
- Durée des hébergements supérieure à 34 mois

Ces familles ont été orientées par le CCAS de Grenoble ou la METRO qui, par ailleurs, financent ce dispositif. Pour ces familles, le rôle du Habert consiste en un accompagnement social global, et non en la gestion du parc locatif. L'hébergement est prévu pour une durée de 3 ans.

Etant donné le nombre important d'enfants hébergés dans le parc MALU, les difficultés scolaires sont un sujet de préoccupation particulière. En 2024, Le Habert a pu, en lien avec les écoles, réaliser deux entrées dans des classes Ulyss. Un tel dispositif garantit un parcours adapté à la situation des enfants.

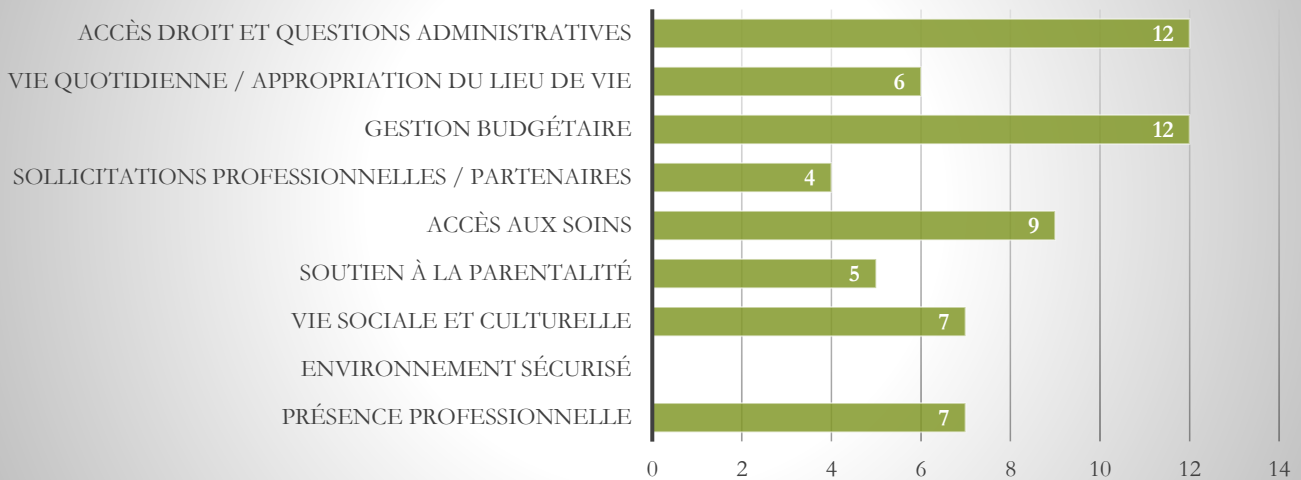


Typologie des ménages



■ famille multigénérationnelle
 ■ famille monoparentale
 ■ familles nucléaires

Besoin en accompagnement



Parcours de vie d'Hébergés

Parcours de jeunes hébergés : Le projet « Forme Toit ». En 2024, le Habert a hébergé et accompagné douze jeunes dont les profils administratifs diffèrent. Six de ces jeunes, âgés de 16 ou 17 ans, sont arrivés seuls en France. Ils sont mineurs, bien que le département n'ait pas encore validé leur statut de mineur. Il est offert à ces jeunes la possibilité de suivre une scolarité en lycée afin de préparer un BAC

professionnel dans diverses voies (cuisine, électricité ...). La voie de sortie envisagée pour eux est celle de la reconnaissance de minorité car l'état aura alors l'obligation de les prendre en charge jusqu'à l'âge de 21 ans, tant en termes d'hébergement que d'accompagnement. Faute de prise en charge par l'Etat, ils seront hébergés et accompagnés par Le Habert jusqu'à l'obtention de leur 1^{er} diplôme.

Les six autres jeunes, âgés entre 18 et 19 ans, sont arrivés seuls en France au cours des années 2023 et 2024. Ils ont actuellement un statut de demandeurs d'Asile ; à ce titre, ils attendent une convocation par l'Office Français de Protection Des Réfugiés Et Apatrides (OFPRA). Aux yeux de l'Etat, ils se trouvent en situation régulière. Ces jeunes sont à l'origine d'un nouveau projet mis en place par Le Habert en partant du constat que la formation générale et/ou professionnelle est un atout indispensable pour garantir l'insertion dans la société française. Néanmoins, il s'avère impossible de suivre correctement une formation sans avoir accès à un hébergement stable. Alors que de nombreux jeunes majeurs étrangers auraient la motivation et le niveau scolaire requis pour démarrer une formation qualifiante, l'absence d'hébergement est un obstacle infranchissable pour qu'ils puissent suivre une telle formation. C'est dans ce contexte que le projet « Forme Toit » a vu le jour, porté par Le Habert et deux autres associations : d'une part l'école associative « 3aMIE » qui offre des formations dans un cadre scolaire semblable à celui du lycée et/ou du collège ; d'autre part « Un Toit Pour Tous » qui propose des solutions d'hébergement pour les personnes en précarités sociale et financière, en attente d'une solution de logement durable. Le projet a débuté en



Novembre 2024, en synergie avec le recrutement par Le Habert d'une nouvelle éducatrice spécialisée. N'ayant pu bénéficier d'un hébergement en Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile, les six jeunes majeurs concernés ont été hébergés par Le Habert, en partenariat avec Un Toit Pour Tous. Par ailleurs,

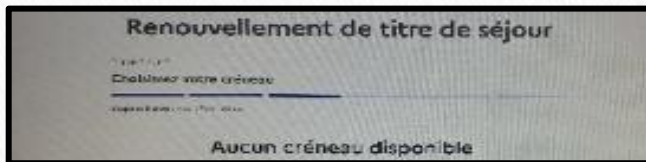
ils suivent une formation en CAP « Intervention et Maintenance Technique des Bâtiments » (IMTB) dans le cadre de 3aMIE. L'école associative 3aMIE prépare à ce diplôme qu'ils passeront en candidat libre du fait que cette école ne soit pas agréée établissement formateur.

Les 12 jeunes accompagnés par Le Habert sont hébergés entre eux, dans des colocations de deux ou trois personnes. Cet hébergement permet aux jeunes de suivre de façon rigoureuse une scolarité mêlant formation et période de stage. Au-delà d'éviter la rue, le suivi social et la scolarité permettent à ces jeunes de lutter contre l'isolement et ses dérivés. En manque de



repères, ils apprennent à gérer les provisions, l'entretien de leur logement, à veiller à son bon fonctionnement, tout en s'adaptant à la vie en colocation. Dans ce contexte, l'accompagnement socio-éducatif mis en place par Le Habert est essentiel.

Parcours du combattant : Faire face à la complexité administrative et aux dysfonctionnements. La loi « Asile et Immigration », adoptée en 2024, a suscité de l'inquiétude et de nombreuses interrogations. Cette inquiétude a été renforcée par la démarche mise en place par la préfecture de Grenoble pour la prise en ligne des rendez-vous. Des difficultés récurrentes sont apparues, qu'il s'agisse de l'absence de créneau disponible, ou bien de créneaux à horaires fixes ou aléatoires.



Un trafic de vente de rendez-vous à des prix exorbitants a même été mis à jour ... Les conséquences pour les personnes en demande de titre de séjour ont été graves : pertes de droit au travail pour les personnes en emploi, pertes de ressources et d'allocations. Grâce à la mobilisation d'un collectif (« Bouge ta pref »), la réservation en ligne des rendez-vous à la préfecture a récemment évolué favorablement.



Il faut néanmoins souligner les difficultés qui existent pour les personnes hébergées lorsqu'il s'agit d'être autonome face à des démarches entièrement numériques : difficultés d'accès aux outils numériques et angoisse de ne pas savoir faire. Le Habert est donc amené à accompagner ces personnes dans la conduite des démarches en ligne.

Malheureusement, le contexte général s'est encore aggravé en 2025 du fait d'une circulaire ministérielle qui détaille la liste des conditions nécessaires pour l'obtention d'un titre de séjour (circulaire remplaçant la circulaire « Valls »). Suivre l'évolution de la réglementation est devenue indispensable pour remplir au mieux notre mission. Ainsi, une réunion d'information collective animée par une juriste de l'ADATE a été organisée par Le Habert début 2025 afin de donner aux hébergés, aux bénévoles et aux salariées des informations précises sur la situation actuelle.

Les situations de Madame K et de Monsieur G, décrites ci-après, viennent illustrer les dysfonctionnements structurels auxquels les personnes hébergées se trouvent régulièrement confrontées. Ces dysfonctionnements entraînent une panique bien compréhensible chez toutes les personnes en attente de régularisation, non sans conséquence sur leur santé. Au lieu de stabiliser des situations qui pourraient l'être, l'instabilité qui est créée aggrave considérablement la situation des personnes précaires et embolise le système.

Madame K a deux enfants. Elle travaille à la mairie de Grenoble en tant qu'aide-ménagère. N'ayant pas de droits aux prestations familiales, son salaire est sa seule source de revenus. Elle est en possession d'un titre de séjour qui se termine le 14 Mars 2025. Aidée par la juriste de l'ADATE qui intervient au Habert, Madame K effectue les démarches dans le but de renouveler son titre de séjour. Mais aucun rendez-vous n'est mis en ligne pendant les mois qui précèdent la fin de son titre de séjour. Arrive ainsi l'expiration de son titre de séjour et donc la perte de son droit au travail. Son employeur met alors fin à son contrat de travail, ce qui prive Madame K de toute ressource. Madame K prend alors attache avec une nouvelle avocate, qui fait un recours auprès de la Préfecture dans le cadre d'un « référé mesure utile », ce qui contraint la Préfecture à délivrer un rendez-vous dans les trois semaines, faute de quoi des pénalités de retard seraient appliquées. Madame K obtient gain de cause, et son rendez-vous est avancé. A la suite de quoi elle peut reprendre son travail.

Monsieur G est de nationalité marocaine. Après avoir beaucoup baroudé, il s'est stabilisé en France où il a rencontré sa compagne, française, avec qui il a eu deux enfants. Sur le plan juridique, Monsieur G est « Parent d'enfant français ». En 2014, Monsieur G obtient son premier titre de séjour valable pour une durée de 1 an. Par la suite, Monsieur G n'obtient que

des renouvellements de titre de séjour pour des durées de 1 an, malgré les preuves qu'il apporte sur la régularité de sa situation (preuves de présence, d'emploi, de soutien financier à la situation de ses enfants), ainsi que les réponses systématiques à l'ensemble des injonctions de la préfecture. En janvier 2024, Monsieur G doit renouveler sa demande de titre de séjour, celui-ci expirant le 22 Janvier 2024. En octobre 2023, il rencontre la juriste de l'ADATE au local 51. Un dossier est constitué afin d'être déposé dès l'obtention d'un rendez-vous. Alors que Monsieur G avait obtenu un rendez-vous le 28 Décembre, la juriste nous informe d'un changement de procédure au sein de la préfecture, les demandes de titre de séjour pour « Parent d'enfant français » devant désormais être déposées *via* une plateforme en ligne, un mois avant l'expiration du titre de séjour. En urgence, nous aidons Monsieur G à créer un compte en ligne et nous déposons son dossier. Quelques semaines plus tard, il obtient une attestation de prolongation, ce qui équivaut à un récépissé avec droit de travail. Mais Monsieur G est sollicité en Février dans le but d'apporter des compléments d'information sous 15 jours. Il s'avère que ces compléments sont du ressort de l'Aide Sociale à l'Enfance. Celle-ci n'apporte pas

de réponse dans la période critique des 15 jours. Le dossier de Monsieur G est alors refusé. Nous redéposons alors son dossier. Monsieur reçoit finalement des nouvelles de la préfecture en septembre 2024, soit 6 mois après ... Ces 6 mois ont de graves conséquences sur la situation de Monsieur G. En effet, alors que son employeur lui a apporté un soutien fort en maintenant son emploi, les droits CAF de Monsieur G ont pris fin dans la mesure où Monsieur G ne fait plus preuve de présence sous couvert de titre de séjour pendant une période de 5 années. A ce jour, Monsieur G a quitté le Habert. Il a obtenu un logement social. Sa situation est cependant critique dans la mesure où la dette qu'il a envers la CAF (qui estime qu'il a perçu à tort des prestations) fragilise fortement sa situation financière. Des recours sont en cours pour faire valoir les droits de Monsieur G auprès de la CAF et de la préfecture.



Les Ateliers Solidaires

2024, une année de montée en charge, de perfectionnement et de succès. Malgré leur souhait de travailler pour s'intégrer et vivre dignement, nombreux sont les hébergé(e)s qui rencontrent des freins pour accéder à une activité professionnelle ; que l'on parle

d'inexpérience, de faible niveau de formation, de maîtrise insuffisante de la langue, de santé fragilisée, d'organisation familiale complexe, ou encore de régularisation administrative non aboutie. Cette exclusion a une incidence forte sur le bien-être de ces personnes dans la mesure

où elle est un facteur de maintien dans une grande précarité, ce qui représente un obstacle à la sortie du Habert dans de bonnes conditions. Afin de tenter de remédier à cela, l'association a répondu en 2022 à un appel à projets de la DDETS visant à mettre en place des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Grâce au soutien de la DDETS, un projet expérimental a pu être lancé. Ce projet a pour but de créer, sur le modèle des AAVA, cinq places de « stagiaires » dans ce qui a été nommé « Les Ateliers Solidaires du Habert ». Il s'agit de permettre à ces personnes, hébergées et accompagnées par Le Habert, d'accéder à une mise en situation de travail. En opérant ainsi, le dispositif a pour objectifs le développement des savoirs, savoir-être et savoir-faire, l'appropriation et l'apprentissage des codes nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, la construction d'un projet professionnel et la réalisation de démarches complémentaires nécessaires à une insertion socio-professionnelle. Le choix a été fait de mettre en œuvre ce projet dans le cadre d'un étroit partenariat entre Le Habert, le Secours Catholique et l'association Travail & Partage. Le Secours Catholique apporte ses compétences et son expertise dans le domaine des publics en situation de précarité. Travail & Partage apporte son expertise dans le domaine de l'accès à l'emploi des personnes en grande précarité, en particulier par la mise à disposition de chargées d'insertion professionnelle.

Suite à leur participation à une réunion de présentation, les personnes hébergées peuvent être orientées vers les Ateliers Solidaires par la travailleuse sociale qui les accompagne, sous réserve qu'ils répondent à certains critères : pas d'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), au minimum une année d'hébergement au Habert, le souhait de travailler. Ces personnes sont alors rencontrées par les conseillères en Insertion professionnelles de Travail & Partage dans le cadre d'un entretien d'embauche. Neuf

personnes hébergées se sont portées candidates en 2024. Parmi elles, cinq ont été sélectionnées. L'année 2024 est la deuxième année de fonctionnement des Ateliers Solidaires. Elle se caractérise par une forte augmentation de l'activité, tant en interne que auprès des clients extérieurs qui sont de plus en plus nombreux à nous faire confiance. Alors que l'atelier Cuisine s'est perfectionné et que l'atelier Ménage a trouvé ses marques auprès d'une clientèle fidèle, les chantiers de rénovation d'appartements sont fortement montés en charge. Conséquence de cela, plusieurs de nos hébergements ont fait peau neuve, à la plus grande joie des nouveaux arrivants. Par ailleurs, des chantiers de rénovation conséquents ont également été réalisés pour des « clients solidaires ».

Zoom sur les trois types d'activité des Ateliers Solidaires

Activité Cuisine : Préparation d'un repas convivial chaque mardi dans les locaux du Secours Catholique pour une vingtaine de personnes.

- Une opportunité pour les stagiaires de s'initier dans ce domaine professionnel en œuvrant à petite échelle dans un espace sécurisant
- Des rencontres riches avec des encadrantes techniques bénévoles
- Le souhait du développement et de la professionnalisation pour l'année 2025



Activité Ménage : Nettoyage de locaux associatifs et de locaux de particuliers.

- Des opportunités de rencontres et de pratique de la langue française avec les client(e)s solidaires
- Une opportunité de développer et de tester ses compétences dans un domaine qui recrute
- Le constat d'un secteur concurrentiel en partie saturé par les offres de prestations

Activité Rénovation : Rénovation principalement de revêtements intérieurs (murs, sols, plafonds). Les chantiers sont réalisés en interne (logements faisant partie du parc du Habert) et pour des clients extérieurs (associations, particuliers, ...)

- Un atelier qui rencontre une forte demande et qui permet des heures conséquentes d'immersion dans un secteur qui recrute.
- Un secteur sous tension et des métiers du 2nd œuvre souvent cités dans les projets professionnels des stagiaires.



employeurs.

- Un accompagnement technique au sein des ateliers : par la coordinatrice technique (salarisée du Habert) pour les rénovations, par les clients pour le ménage, et par des encadrantes bénévoles pour la cuisine.
- Un accompagnement professionnel, en partenariat avec les conseillères en insertion professionnelle de l'association Travail & Partage.
- Des modules de formation collective sur mesure, animés par les Conseillères en insertion professionnelle, autour des projets professionnels, de la recherche d'emploi et de la connaissance des droits et des devoirs en milieu professionnel.
- Des formations qualifiantes auprès d'organismes partenaires certifiés : habilitations électriques (CAMIRA), techniques culinaires et normes HACCP (ENILV), découvertes de métiers du second œuvre (AFPA), gestes et premiers secours et PSC1 (Croix-Rouge).



Ce qui a été proposé aux stagiaires des Ateliers Solidaires en 2024

- Pendant 1 an (ou moins), jusqu'à 80h de « stage » par mois, au sein de nos ateliers : cuisine, ménages, rénovation.
- Des fiches de « pécule » valorisant les heures effectuées à hauteur de 80% du SMIC.
- La possibilité pour chacun de réaliser des stages conventionnés en entreprises afin de toucher du doigt leur projet professionnel et d'avoir l'opportunité d'être repéré par des

En 2024, deux de nos stagiaires ont rebondi vers un emploi. Les deux autres ont développé et démontré les compétences nécessaires pour concrétiser leur projet professionnel. Ils sont à ce jour en attente de leur régularisation en préfecture, seul frein restant à leur accès au travail ordinaire.

INDICATEURS 2024

- 3.300 heures de travail
- 6.800€ brut versé à chaque stagiaire, en moyenne sur l'année
- Budget de 6.368€ dédié à la formation (169 heures)
- 2.276 heures de chantier Rénovation
- 720 repas servis par l'atelier Cuisine
- 435 heures de Ménage
- 49.756€ de recettes. Cette somme a permis la réalisation d'investissements en équipements, des dépenses en formation, ainsi que la valorisation des pécules des stagiaires au plus haut niveau légal
- 42.700€ de subvention (DDETS) et de donations de fondations (Fondation pour le Logement, SAMSE, Castorama, Mérida)

TEMOIGNAGES DE STAGIAIRES

- M.M. (ateliers Ménage et Rénovation) : « J'ai pris beaucoup d'expérience et de confiance. Je connais maintenant des choses, par exemple peindre ».
- Z.E. (ateliers Ménage et Cuisine) : « J'ai appris à gérer des personnes avec des personnalités différentes. Je suis sortie de ma zone de confort. Je suis fière de moi, j'ai réussi à faire des choses seule ».
- O.B. (atelier Rénovation) : « J'ai eu 1 an de fiches de paie pour la préfecture, j'ai pu m'acheter des choses pour moi. Je ne suis pas resté les bras croisés à la maison, quand tu sors du travail c'est bien pour la santé et le moral ».

Coups de projecteur

Coup de projecteur sur l'amélioration du parc de logements. La volonté d'améliorer progressivement la qualité du parc de logements du Habert existe depuis plusieurs années. Un coup d'accélérateur a été donné en 2024, et sera poursuivi en 2025. Le remplacement des équipements électroménagers les plus vétustes a été réalisé. Par ailleurs, des travaux ont été engagés dans une dizaine d'appartements repérés comme étant particulièrement énergivores. Cette action a été pilotée par une salariée du Habert, responsable technique des logements et coordinatrice des Ateliers Solidaires, aidée par des bénévoles bricoleurs. Outre le gain de confort, les travaux réalisés

permettent de parvenir à mieux maîtriser les postes de dépenses d'électricité et de fluides. En parallèle, une démarche de sensibilisation des personnes hébergées aux écogestes a été engagée dans la perspective de permettre à ces personnes de gérer efficacement leurs dépenses énergétiques lorsqu'elles seront autonomes dans leur propre logement. Dans cette optique, des dispositifs simples à utiliser (thermomètres, wattmètres) ont été présentés et remis aux hébergés afin qu'ils contrôlent *in situ* les consommations et température de leur logement.

Coup de projecteur sur le logement et l'accompagnement de femmes seules. Une

attention particulière a été portée cette année aux femmes seules, un groupe particulièrement vulnérable. Confrontées aux dangers de la rue, et souvent marquées par un parcours migratoire très éprouvant, ces femmes trouvent peu de répit dans les structures d'accueil publiques, saturées et sélectives. En 2024, grâce à un financement participatif obtenu via la plateforme « Petites Pierres », Le Habert a fait le choix d'offrir à six femmes seules un toit, en leur allouant deux appartements, et un accompagnement sur mesure grâce aux travailleuses sociales. L'action qui est menée a un impact immédiat sur ces femmes que nous hébergeons et aidons à se reconstruire, mais également sur tous les hébergés du Habert, au travers des liens et des partages qui enrichissent chacun, notamment lors des animations collectives organisées au local 51. L'impact existe également pour le territoire dans la mesure où les personnes hébergés et accompagnés trouvent, à la sortie du Habert, leur place dans la société à qui elles apportent leur valeur ajoutée.

Coup de projecteur sur les actions de formation.

En 2024, Le Habert a poursuivi son rôle d'acteur pour la formation de personnes désirant exercer une activité professionnelle dans le domaine du social. Ainsi, Le Habert a accueilli et encadré quatre stagiaires. L'accompagnement réalisé par les éducatrices spécialisées du Habert se fait par le biais d'un suivi quotidien. Les stagiaires travaillent en binôme les premiers temps, puis seules.

Deux étudiantes stagiaires ont réalisé, sur une durée de 6 mois, un stage de troisième année d'éducatrice spécialisée. Ce stage est le dernier dans leur parcours de formation. Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'approfondir les compétences professionnelles en appliquant de manière plus autonome et plus approfondie les compétences théoriques et pratiques acquises durant les premières étapes de la formation. L'éducateur spécialisé doit également apprendre à adapter sa posture en fonction des situations et des publics qu'il accompagne. Il s'agit par

ailleurs d'un test avant l'entrée dans la vie active, permettant d'expérimenter des situations concrètes et de finaliser le projet. Ce stage est enfin une étape où les étudiants sont évalués par rapport à leurs compétences et à leur évolution au cours de la formation.

Deux autres étudiantes stagiaires, encadrées par la coordinatrice technique des Ateliers solidaires du Habert, ont effectué un stage en alternance afin de permettre une gestion rigoureuse du parc immobilier du Habert (55 appartements). Il s'agit de suivre l'état des appartements et de décider et mettre en œuvre les interventions nécessaires. Ces interventions peuvent être de différentes natures : travaux de maintenance et de rénovation, suivi de sinistres, ameublement et mise en place d'électro-ménager. Elles requièrent un lien régulier avec des partenaires extérieurs : propriétaires, bailleurs, assurances, entreprises, artisans ... Par ailleurs un suivi détaillé des consommations de fluide est réalisé afin de détecter des consommations excessives et de mettre en œuvre les mesures palliatives indispensables. L'ensemble de ces activités offre un cadre de stage favorable pour des étudiantes qui suivent une formation gestion immobilière en alternance. En effet, celles-ci peuvent y retrouver toutes les facettes du métier de gestionnaire de parc immobilier et déployer les outils et méthodes vus en formation.

Coup de projecteur sur la fête de Noël.

Traditionnellement, au Habert, les fins d'années sont des temps forts que nous organisons autour du local 51. En 2024, deux temps forts ont été organisés. L'un a regroupé hébergés et bénévoles autour d'un repas. L'autre était destiné aux enfants pour fêter Noël. Pour cela, bénévoles et donateurs ont été sollicités pour des dons de jouets. Familles et bénévoles se sont retrouvés pour passer du temps ensemble au local 51 et terminer l'après-midi autour d'un goûter, avec distribution de cadeaux aux enfants.



Éléments de perspective pour l'année 2025

Evolution de l'organisation interne du Habert.

Alors qu'une équipe de six salariées, composée d'éducatrices spécialisées, assure l'accompagnement social global des personnes hébergées, la coordination et le support administratif et financier de l'activité de l'association sont aujourd'hui entièrement assurés par des personnes bénévoles. Cette situation induit une fragilité certaine au regard de la pérennité de l'action de l'association. Au vu du développement important des activités de l'association ces cinq dernières années (doublement du parc de logements), la situation actuelle, où le président de l'association fait également office de directeur, ne peut être envisagée sur le moyen/long terme. Dès lors, une réflexion est menée en vue de la mise en place d'une direction professionnelle salariée.

Une telle réorganisation contribuera à garantir le futur de notre association alors que celle-ci est aujourd'hui un acteur important du paysage de la solidarité à Grenoble. Sous l'autorité du président de l'association, et en cohérence avec le projet de l'association, le(la) futur(e) directeur(trice) aura pour mission de piloter le fonctionnement de l'association, de garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hébergées, et de coordonner la gestion des ressources humaines, administrative et financière de l'association. Il(elle) aura également pour rôle d'encadrer l'équipe de salariées dans leurs tâches quotidiennes, ce qui permettra de renforcer la coordination des actions au quotidien et d'augmenter la capacité du Habert à donner du sens et à construire

une cohésion d'équipe. Dans ce schéma modifié, les bénévoles actuels qui souhaitent poursuivre leurs missions et leur participation aux activités de l'association garderont toute leur place et leur importance. Le Président, quant à lui, restera garant de la tenue des objectifs de l'association et de la mise en œuvre des moyens nécessaires à cette démarche. Ce faisant, l'organisation de notre association rejoindra un modèle classique, en séparant les fonctions de la présidence et celles de la direction.



Réflexion sur les valeurs du Habert. Le contexte politique de ces deux dernières années se traduit par des difficultés croissantes pour l'obtention de titres de séjour. Ce contexte nous

amène à nous interroger sur le projet et les valeurs de notre association. Quel est le sens de notre accompagnement ? Faut-il accepter un séjour sans limite ou fixer une durée limite d'hébergement, quitte à devoir alors remettre les personnes « à la rue » lorsque cette durée limite est atteinte ? Afin de tenter d'apporter des réponses à ces questions, a été évoqué l'intérêt d'un travail collectif de réflexion dans le but de rédiger une « charte » qui expliciterait les valeurs du Habert. Un tel document mettrait par écrit les valeurs « non négociables » du fonctionnement du Habert. Il s'agit des valeurs concernant l'organisation, l'animation, la posture vis à vis des hébergés, le fonctionnement de l'équipe ; toute valeur qui est essentielle, tant pour les salariées, que pour les bénévoles et les hébergés. Ce document sera finalisé courant 2025. Il reflétera l'engagement de chacun. Le recrutement du (de la) futur(e) directeur(trice) pourra s'appuyer sur cette charte dans la mesure où il(elle) devra nécessairement adhérer aux principes qui y auront été énoncés.



Nous vous remercions pour l'attention portée à notre association et à son activité durant l'année 2024

N'hésitez pas à nous contacter
<https://le-habert.fr>

Et surtout ... merci pour votre soutien !